



# Syrie: procédure de recrutement de l'armée

## Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Weyermannsstrasse 10  
Case postale  
CH-3001 Berne

T++41 31 370 75 75  
F++41 31 370 75 00

info@osar.ch  
www.osar.ch

Compte dons  
CCP 10-10000-5

Berne, le 18 janvier 2018



## Introduction

Sur la base d'une demande à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité les questions suivantes:

1. Comment l'armée syrienne procède-t-elle aux recrutements?
2. A partir de quand un homme est-il considéré comme un déserteur?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en Syrie depuis plusieurs années.<sup>1</sup> Les informations qui nous ont été transmises par des expert-e-s<sup>2</sup> ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus.

## 1 Procédure de recrutement

**Des mesures de recrutement toujours aussi intensives.** Selon les informations recueillies en mars et avril 2017 à Beyrouth et Amman par le département analyse-pays du *Danish Immigration Service* (DIS) et du *Danish Refugee Council*, le régime syrien continue de procéder à des recrutements. Si, entre mars 2016 et mars 2017, aucun appel à la mobilisation générale n'a été lancé, les contrôles menés aux checkpoints pour identifier les déserteurs ont toutefois connu une intensification. Des razzias ont été menées afin de mettre la main sur les recrues et les réservistes. Dans les régions dont il est parvenu à reprendre le contrôle, le régime syrien a procédé à des enrôlements d'hommes qui n'avaient jusqu'alors jamais été concernés par la conscription militaire.<sup>3</sup> Le HCR constate lui aussi une intensification des mesures d'enrôlement de recrues et de mobilisation des réservistes par le gouvernement syrien.<sup>4</sup>

### 1.1 Notification

**Obligation de s'adresser spontanément aux bureaux de recrutement.** Selon les données fournies par deux contacts de l'OSAR, tous les hommes syriens âgés de 18

---

<sup>1</sup> [www.osar.ch/pays-dorigine](http://www.osar.ch/pays-dorigine).

<sup>2</sup> Les recherches de l'OSAR se fondent sur des sources publiquement accessibles, conformément aux standards COI. Lorsque ces sources ne permettent pas de trouver les informations requises dans le temps imparti, l'OSAR fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable. Les personnes de contact peuvent toutefois être anonymisées afin de garantir la protection des sources.

<sup>3</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas and in Areas under Opposition Control, Involvement of Public Servants and Civilians in the Armed Conflict and Issues Related to Exiting Syria, août 2017, p. 8: [www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/7AF66D4A-5407-4B98-9750-7B16318EF188/0/SyrienFFMrappor August2017.pdf](http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/7AF66D4A-5407-4B98-9750-7B16318EF188/0/SyrienFFMrappor August2017.pdf).

<sup>4</sup> UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017: [www.refworld.org/docid/58da824d4.html](http://www.refworld.org/docid/58da824d4.html), p. 21.

ans sont tenus de s'annoncer spontanément auprès du bureau de recrutement compétent. Il arrive également que la police locale les convoque.<sup>5</sup> Des sources du DIS et du HCR indiquent elles aussi que les hommes syriens sont tenus de s'annoncer auprès de leur bureau de recrutement local (*Maktab al-Tajneed*) dès qu'ils ont atteint l'âge de l'obligation de servir:<sup>6</sup> un homme ayant atteint l'âge de 18 ans sait qu'il sera concerné par l'appel suivant.<sup>7</sup> Les bureaux de recrutement compétents sont ceux situés dans la localité de naissance de la personne<sup>8</sup>, dans sa localité d'origine et dans la localité où elle est inscrite dans les registres de l'état civil. Les personnes soumises à l'obligation de servir qui n'ont pas la possibilité de contacter leur bureau de recrutement local doivent s'adresser au *General Administration Office (Idarat al Tajneed al'Amma)* à Damas ou au bureau de recrutement le plus proche.<sup>9</sup>

**Convocation par la police locale.** La notification accompagnée d'une convocation du bureau de recrutement est généralement transmise par un policier (*muballigh*) du poste de police le plus proche au nom du maire (*mukhtar*). Celle-ci indique le délai imparti à la personne pour venir s'annoncer auprès de son bureau de recrutement.<sup>10</sup> Selon le DIS et les informations fournies par un contact de l'OSAR, la police civile n'est pas autorisée à procéder à des arrestations; elle est uniquement chargée de transmettre la convocation du bureau de recrutement.<sup>11</sup> La notification est apportée au domicile de la personne.<sup>12</sup> Elle ne doit pas être réceptionnée personnellement et aucun accusé de réception n'est nécessaire.<sup>13</sup> Lorsque la personne est passée dans la clandestinité ou est à l'étranger, la convocation est remise à la famille. Celle-ci a alors la possibilité de l'accepter ou de la refuser.<sup>14</sup>

**Copie de la convocation.** Selon un contact de l'OSAR, la personne convoquée ou sa famille peut obtenir une copie de la notification.<sup>15</sup>

---

<sup>5</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017; entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017; OSAR, Recrutement par l'armée syrienne, renseignement, 30 juillet 2014, p. 5 (en allemand): [www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslaender/mittlerer-osten-zentralasien/syrien/syrien-rekrutierung-durch-die-syrische-armee.pdf](http://www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslaender/mittlerer-osten-zentralasien/syrien/syrien-rekrutierung-durch-die-syrische-armee.pdf).

<sup>6</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty and Recruitment to the YPG, septembre 2015, p. 11: [www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/D2CD3A2F-402C-439C-9CD3-62EA255ED546/0/SyrienFFMrapport2015.pdf](http://www.nyidanmark.dk/NR/rdonlyres/D2CD3A2F-402C-439C-9CD3-62EA255ED546/0/SyrienFFMrapport2015.pdf); UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017, p. 20-21: [www.refworld.org/docid/58da824d4.html](http://www.refworld.org/docid/58da824d4.html).

<sup>7</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 11.

<sup>8</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>9</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 11.

<sup>10</sup> *ibid.*

<sup>11</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017; Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty and Recruitment to the YPG, septembre 2015, p. 11.

<sup>12</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>13</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 11.

<sup>14</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>15</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

## 1.2 Liste des déserteurs

**Toute personne qui ne s'annonce pas est inscrite sur la liste des déserteurs.** Selon les informations fournies par un contact de l'OSAR, lorsqu'une personne, dans sa dix-huitième année, ne s'annonce pas auprès du bureau de recrutement compétent, la police civile du lieu de séjour en est alors informée après six mois (parfois plus). Celle-ci s'adresse ensuite à la famille. Si, par la suite, la personne ne s'annonce toujours pas, son nom est alors inscrit sur la liste des déserteurs.<sup>16</sup> Un autre contact suppose que le nom est inscrit sur la liste après un mois seulement.<sup>17</sup> Des sources du DIS indiquent également que les noms des personnes qui ne s'annoncent pas sont inscrits sur la liste des déserteurs et transmis aux checkpoints.<sup>18</sup> Il arrive que la liste ne soit pas seulement examinée aux checkpoints, mais aussi par d'autres services publics, par exemple au service des passeports<sup>19</sup> ou des aéroports.<sup>20</sup> La liste est également transmise aux ambassades syriennes à l'étranger.<sup>21</sup>

**De nombreuses incertitudes.** Selon le HCR, il existe des incertitudes quant à la manière exacte dont les personnes sont convoquées et quant à la période qui s'écoule avant que les noms des déserteurs soient transmis aux services de sécurité. Le HCR suppose que des personnes qui n'avaient reçu encore aucune convocation ont quand même été arrêtées aux checkpoints, puis enrôlées dans le service militaire.<sup>22</sup>

## 1.3 Test médical, livret militaire, campagnes d'appel

Le livret militaire est délivré par le bureau de recrutement. Avec ce document, les jeunes hommes sont soumis à un test médical et reçoivent une attestation de santé. Selon les informations d'un contact de l'OSAR, les jeunes hommes déclarés en bonne santé sont convoqués dans un délai de trois à six mois (en «situation d'urgence», ils peuvent être appelés plus tôt).<sup>23</sup> Un autre contact indique que la convocation est envoyée quelque six mois après le test médical.<sup>24</sup> Les jeunes hommes ont la possibilité de repousser le service militaire en présentant une attestation de l'école, du lieu de formation ou de l'université.<sup>25</sup>

**Test médical.** Un test médical d'aptitude a lieu au bureau de recrutement. En fonction des résultats, la recrue peut être libérée de certaines tâches voire exemptée

---

<sup>16</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>17</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>18</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 18.

<sup>19</sup> *ibid.*, p. 93.

<sup>20</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>21</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, Septembre 2015, p. 62.

<sup>22</sup> UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017, p. 21.

<sup>23</sup> OSAR, Recrutement par l'armée syrienne, renseignement, 30 juillet 2014, p. 5.

<sup>24</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>25</sup> OSAR, Recrutement par l'armée syrienne, renseignement, 30 juillet 2014, p. 5.

entièrement de l'obligation de servir.<sup>26</sup> Sur la base des résultats au test médical, les recrues sont attribuées à l'administration ou au service sur le terrain.<sup>27</sup>

**Exemptions.** Selon le HCR, le caractère d'arbitraire des procédures d'exemption de servir pour raisons médicales a augmenté pour les étudiants et fonctionnaires.<sup>28</sup> Certains groupes qui étaient par le passé exemptés de l'obligation de servir doivent à présent s'attendre à ce que leur demande d'exemption ne soit plus acceptée. Les conditions à l'exemption pour les étudiants auraient ainsi été durcies.<sup>29</sup> Les personnes détenues, les fonctionnaires et les minorités religieuses sont en outre davantage appelées. Les exemptions pour raisons médicales sont parfois levées ou les personnes concernées sont tenues de se soumettre à un nouvel examen de santé. Les «fils uniques», qui se voyaient exempter par le passé, ne peuvent plus compter sur une telle décision actuellement.<sup>30</sup> Par ailleurs, les exemptions en raison des études par exemple doivent être renouvelées chaque année.<sup>31</sup>

**Livret militaire.** Dans un deuxième temps, le livret militaire (*Daftar al Tajneed*) est délivré. Il contient toutes les données concernant le service militaire, y compris les tâches, les lieux d'engagement et les exemptions.<sup>32</sup> Le livret militaire contient également le numéro de convocation. C'est à l'aide de ce numéro que les réservistes aussi sont enrôlés dans le service militaire.<sup>33</sup> Les hommes syriens sont tenus de toujours porter sur eux le livret militaire, afin de permettre aux autorités d'identifier toute violation éventuelle de l'obligation de servir.<sup>34</sup>

**Convocations.** Un contact de l'OSAR a indiqué en 2014 qu'une distinction est faite lors du recrutement entre les étudiants ou personnes en formation et les personnes qui n'étudient pas. Les étudiants sont convoqués deux fois par année à des dates fixes en fonction de leur numéro de convocation. Les convocations s'appellent *Dawra*. Le calendrier (notamment la période entre la convocation militaire et l'entrée en service) est organisé de telle sorte que les étudiants aient le temps de présenter les références et justificatifs attestant qu'ils sont toujours étudiants et qu'ils ne peuvent dès lors intégrer le service. Les personnes qui n'étudient pas sont convoquées de manière continue et les délais sont plus courts. Le contact de l'OSAR n'était pas certain que la procédure actuelle était toujours la même.<sup>35</sup> Selon le DIS (2015), les hommes astreints au service militaire sont convoqués deux fois par année en

---

<sup>26</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 42.

<sup>27</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>28</sup> UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin In-formation to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017, p. 23-24.

<sup>29</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas, août 2017, p. 8.

<sup>30</sup> *ibid.*, p. 9.

<sup>31</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>32</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 42.

<sup>33</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>34</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 42.

<sup>35</sup> Renseignement téléphonique fourni à l'OSAR, 22 mai 2014. Source: OSAR, Recrutement par l'armée syrienne, renseignement, 30 juillet 2014.

mars/avril et en octobre.<sup>36</sup> Un contact de l'OSAR suppose que les convocations ont habituellement lieu en avril et en novembre.<sup>37</sup> Un autre contact suppose qu'elles ont lieu en mars et septembre.<sup>38</sup> Un contact de l'OSAR indique que, à l'étranger, les convocations sont délivrées à travers les ambassades.<sup>39</sup>

**Convocations publiques dans les médias.** Selon les informations du DIS, les convocations des recrues et des réservistes font l'objet d'annonces publiques à la TV, à la radio et dans la presse.<sup>40</sup> Les contacts de l'OSAR confirment ce procédé.<sup>41</sup>

**Engagement dans le service militaire actif.** Au début du service militaire, les hommes remettent leur livret militaire et leur carte d'identité civile et reçoivent une carte d'identité militaire, qu'ils gardent sur eux tout au long de leur engagement. Au terme du service militaire, ils rendent leur carte militaire et récupèrent leur livret militaire et leur carte d'identité civile.<sup>42</sup>

**Convocation des déplacés internes.** Au début de la guerre, les déplacés internes n'ont souvent pas été enrôlés, le gouvernement syrien ayant perdu le contrôle des bureaux de recrutement locaux. Une source du DIS a indiqué en 2015 que la situation a depuis changé. Depuis juin 2014, le gouvernement a mis sur pied une nouvelle unité (*Mushtaraka*), composée de membres de la police militaire et des services secrets militaires. Cette unité est chargée de recruter de force tous les jeunes hommes résidant dans les régions contrôlées par le gouvernement, indépendamment de leur localité d'enregistrement. La *Mushtaraka* opère de manière arbitraire et établit des check-points temporaires.<sup>43</sup>

## 2 Usage de la corruption plus compliqué

Dans les rapports de 2012 et 2014, il est décrit que de nombreux hommes ayant reçu une convocation tentent d'échapper à leur enrôlement en faisant usage de la corruption ou en prolongeant la durée de leurs études. L'exemption de l'obligation de servir pour des raisons de santé était particulièrement fréquente. Il était ainsi possible d'acheter des attestations médicales.<sup>44</sup> Depuis, il est devenu plus difficile de faire usage de la corruption pour échapper au service militaire ou pour influencer sur le lieu ou

---

<sup>36</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 11.

<sup>37</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>38</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>39</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>40</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 11.

<sup>41</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>42</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017; Finnish Immigration Service: Syria: Military service, national defense forces, armed groups supporting Syrian regime and armed opposition, 23 août 2016, p. 5: [https://coi.easo.europa.eu/administration/finland/PLib/Report\\_Military-Service\\_Final.pdf](https://coi.easo.europa.eu/administration/finland/PLib/Report_Military-Service_Final.pdf).

<sup>43</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, Septembre 2015, p. 51.

<sup>44</sup> OSAR, Recrutement par l'armée syrienne, renseignement, 30 juillet 2014, p. 5.

le type du service.<sup>45</sup> La nouvelle unité *Mushtaraka* a également été mise en place pour lutter contre la corruption, les policiers militaires renonçant à se laisser corrompre devant un membre des services secrets militaires.<sup>46</sup>

### 3 Convocation des réservistes

Les réservistes sont convoqués comme des recrues. Ils reçoivent une notification de la part du bureau de recrutement ou sont convoqués au travers d'une annonce publique à la TV, à la radio ou dans la presse.<sup>47</sup>

Selon les informations du DIS, la convocation des réservistes a lieu par exemple lorsqu'une division de l'armée adresse une requête au bureau d'enregistrement militaire (*Idarat al-Sajalat al-Askariya*) à Damas, lui demandant un nombre précis de personnes au bénéfice d'une qualification précise. Le *Military Registration Office* envoie alors au bureau de recrutement local (*Sho'bat al-Tajneed*) une liste contenant les noms des réservistes séjournant dans une région voulue. Le bureau de recrutement local charge ensuite un policier local de se rendre au domicile des réservistes. De cette manière, l'obligation de s'annoncer au bureau de recrutement est transmise directement au domicile de la personne concernée. Si celle-ci est absente, un membre de la famille est alors chargé de signer la notification. En 2015, des sources du DIS estimaient que des réservistes étaient convoqués sur la base de leur âge ou de leurs qualifications.<sup>48</sup> En 2017, quelques sources du DIS ont indiqué qu'actuellement les convocations ne concernaient pas seulement les réservistes particulièrement qualifiés, mais également les réservistes sans qualification particulière. L'ampleur de la convocation des réservistes varie d'une région à l'autre.<sup>49</sup> Selon les informations d'un contact, de nombreux réservistes sont enrôlés sur la base de la date de leur convocation.<sup>50</sup> Comme l'a déjà expliqué l'OSAR, les sources interrogées par le DIS supposent que des hommes âgés de plus de 42 ans sont également enrôlés en tant que réservistes.<sup>51</sup>

---

<sup>45</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas, août 2017, p. 10.

<sup>46</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 51.

<sup>47</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>48</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, Septembre 2015, p. 15.

<sup>49</sup> Ebd, p. 10.

<sup>50</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>51</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas, août 2017, p. 12; OSAR, Syrie: recrutement force, refus de servir, désertion, 23 mars 2017: <https://www.osar.ch/assets/herkunftslaender/mittlerer-osten-zentralasien/syrien/170323-syr-militaerdienst-f.pdf>.

## 4 Peines et conséquences

**Une liberté de mouvement quasi inexistante.** Les déserteurs et les hommes refusant de servir qui vivent dans des régions contrôlées par le gouvernement syrien disposent d'une liberté de mouvement extrêmement restreinte. Ils courent en permanence le risque d'être appréhendés à un checkpoint fixe ou mobile. Outre les checkpoints, des razzias sont également menées pour mettre la main sur les déserteurs et les hommes refusant de servir.<sup>52</sup> Pour pouvoir se déplacer en Syrie et s'adresser aux autorités, les hommes doivent être en mesure de présenter leur livret militaire. Sans livret militaire, il est quasiment impossible de se déplacer dans les régions placées sous contrôle gouvernemental.<sup>53</sup>

**Refus de servir.** La police militaire contrôle les jeunes hommes en âge de servir. Elle examine par exemple au sein des écoles et des universités si les jeunes hommes se sont déjà annoncés auprès de leur bureau de recrutement. Conformément à la loi militaire de 1950 (adaptée en 1973), les hommes refusant de servir risquent une condamnation. Des rapports font état d'arrestations de jeunes hommes pour refus de servir, aux checkpoints, dans le cadre de razzias et aux frontières. Les déserteurs sont parfois arrêtés au moment de procéder à des démarches administratives, par exemple à l'enregistrement de leur mariage.<sup>54</sup> Les déserteurs appréhendés aux checkpoints sont remis à la police militaire, qui les envoie à un centre de recrutement à Damas ou à Alep.<sup>55</sup> Un autre contact confirme que les hommes refusant de servir sont souvent recrutés de force une fois appréhendés.<sup>56</sup>

Selon le HCR, s'ils ne s'annoncent pas dans un délai de 30 jours à compter de la date prévue, les déserteurs encourent, en situation de paix, une peine de prison d'un à six mois. Ils sont ensuite tenus d'effectuer leur service militaire. En temps de guerre, ils risquent, en fonction des circonstances, jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.<sup>57</sup> Selon les informations d'un ancien membre haut placé de l'armée, les déserteurs absents depuis deux ans sont jugés par contumace devant un tribunal militaire et condamnés à des peines privatives de liberté de six mois à un an.<sup>58</sup>

Comme le décrit le HCR, le refus de servir est perçu comme un acte d'opposition et les déserteurs sont dans la pratique condamnés à des peines privatives de liberté

---

<sup>52</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas, août 2017, p. 13.

<sup>53</sup> Danish Immigration Service, Syria: Recruitment Practices in Government-controlled Areas, août 2017, p. 29.

<sup>54</sup> Danish Immigration Service, Syria: Update on Military Service, Mandatory Self-Defence Duty, septembre 2015, p. 41.

<sup>55</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>56</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>57</sup> UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017, p. 20.

<sup>58</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.



plus ou moins longues. Durant leur détention, ils risquent de subir des actes de torture et d'autres formes d'abus.<sup>59</sup>

**Désertion.** En temps de guerre, les déserteurs encourent la peine de mort.<sup>60</sup> Ils sont en outre dépossédés de leurs biens.<sup>61</sup> Un contact de l'OSAR indique que les condamnations varient en fonction du statut de la personne.<sup>62</sup> L'OSAR a rassemblé des informations complètes à ce sujet en mars 2017 dans le renseignement *Syrie: recrutement forcé, refus de servir, Désertion*.<sup>63</sup>

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur la Syrie et d'autres pays d'origine des réfugiés sous [www.osar.ch/pays-dorigine](http://www.osar.ch/pays-dorigine).

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faîtière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous [www.osar.ch/newsletter](http://www.osar.ch/newsletter).

---

<sup>59</sup> UN High Commissioner for Refugees (HCR), Relevant Country of Origin Information to Assist with the Application of UNHCR's Country Guidance on Syria: «Illegal Exit» from Syria and Related Issues for Determining the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Syria, février 2017, p. 20-21.

<sup>60</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>61</sup> Entretien de l'OSAR avec un ancien membre haut placé de l'armée syrienne, Istanbul, 14 décembre 2017.

<sup>62</sup> Entretien de l'OSAR avec un avocat syrien, Istanbul, 13 décembre 2017.

<sup>63</sup> Cf. OSAR, *Syrie: recrutement forcé, refus de servir, Désertion*, 23 mars 2017: <https://www.osar.ch/assets/herkunftslander/mittlerer-osten-zentralasien/syrien/170323-syr-militaerdienst-f.pdf>